

PROGRAMME DE PECHE DES PRAIRES

Sur le littoral d'Ille et Vilaine

CAMPAGNE 2023/2024

(DECISION N° 143-2023 DU 2 OCTOBRE 2023 du CRPMEM)

OUVERTURE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE DE 7H00 à 15H00

CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> Du 11 au 28 septembre : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 7H00 à 15H00 ; D'octobre à avril 2024 : les mardis, mercredis et jeudis de 7H00 à 15H00 et les vendredis de 5H30 à 12H30 <p>Pêche interdite les samedis, dimanches et jours fériés</p>
JOURNEES EXCEPTIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> Samedi 16, dimanche 17 et samedi 23 décembre de : 5H30 à 12H30 Lundi 18 décembre de : 7H00 à 15H00
QUOTAS	450 kg par navire et par jour
NORMES TECHNIQUES	<p><u>Dragues autorisées</u> : 2 maxi Largeur maximale de la lame : 80 cm Intervalle minimal : 2,5 cm entre les barrettes Longueur maximale : 2 m hors branchon Hauteur maximale : 30 cm Poids maximal : 550 kg (lest compris)</p>
TAILLE MINIMALE	4.3 cm
DATE DE FERMETURE	LE MARDI 30 AVRIL 2024 à 15H00
ZONES DE PECHE	<ul style="list-style-type: none"> A l'Est et au Nord, par la ligne séparative des compétences entre les préfets des régions de Bretagne et de Haute-Normandie, telle que définie par le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 susvisé, Au Sud, la ligne de basse mer, A l'Ouest, le méridien de la Tour de l'Île des Ebihens.
ZONES INTERDITES A LA PECHE	<ul style="list-style-type: none"> Cantonement ; Zones non classées sanitaires ; Zones portuaires ; Concession algues située dans l'Est de Cézembre ; Epave du Fetlar situé au Nord de Cézembre